

UNDT/2020/078, Kebede

Décisions du TANU ou du TCNU

Le tribunal a constaté que la décision contestée dans cette affaire n'était clairement pas basée sur l'autorité organisationnelle directe et concernait une zone protégée contre l'ingérence des employeurs, les affaires internes d'un syndicat du personnel. Il n'a pas produit une conséquence juridique suffisamment directe à l'ordonnance juridique du demandeur en tant que membre du personnel.

Décision Contestée ou Jugement Attaqué

Le 20 décembre 2019, le demandeur a déposé une demande contestant ce qu'il a décrit comme la décision de la Commission économique des Nations Unies pour la décision de l'Afrique («ECA») de ne pas intervenir dans son cas pour compensation pour des tâches financières supplémentaires entrepris d'octobre 2007 à février 2017 dans le cadre de la partie de Ses fonctions en tant qu'assistant d'équipe, bureau du syndicat du personnel.

Principe(s) Juridique(s)

La juridiction du tribunal sur les décisions administratives est dérivée de l'art. 2.1 de sa loi qui prévoit que le tribunal sera compétent pour entendre et porter un jugement sur une demande déposée par un individu contre le Secrétaire général pour faire appel d'une décision administrative qui serait en non-conformité aux conditions de nomination ou à la nomination ou à la nomination ou à la nomination ou à la nomination ou à contrat d'embauche. Dans la jurisprudence du Tribunal, les demandes qui ne contestent pas les décisions administratives susceptibles de remettre en suspension ne sont pas à recevoir *ratione materiae*. Une décision administrative contestable est celle qui produit une conséquence juridique suffisamment directe à l'ordonnance juridique du demandeur en tant que membre du personnel. Il doit être basé sur l'autorité organisationnelle directe et ne doit pas

concerner une zone protégée contre les interférences de l'employeur. Il doit constituer une décision unilatérale prise par l'administration dans une affaire individuelle précise qui produit des conséquences juridiques directes à l'ordonnance juridique. Une demande dans laquelle un demandeur conteste le refus du Secrétaire général de mener une enquête sur les irrégularités entourant les élections du Staff Union des Nations Unies pour ne pas avoir été dans la juridiction de l'UNDT parce que les syndicats sont indépendants dans leurs opérations, et donc, la Le secrétaire général n'a pas compétence pour examiner ou superviser leurs affaires internes.

Résultat

Rejeté sur la recevabilité

Texte Supplémentaire du Résultat

Le tribunal a soutenu qu'il n'avait aucune compétence sur la demande et l'a rejeté.

Applicants/Appellants

Kebede

Entité

CEA

Numéros d'Affaires

UNDT/NBI/2019/166

Tribunal

TCNU

Lieu du Greffe

Nairobi

Date of Judgement

28 Mai 2020

Duty Judge

Juge Tibulya

Language of Judgment

Anglais

Français

Type de Décision

Jugement

Catégories/Sous-catégories

Prestations et droits

Compétence / recevabilité (TCNU ou première instance)

Matière (ratione materiae)

Droit Applicable

TCNU Statut

- Article 2.1

Jugements Connexes

2021-UNAT-1101